



HAL
open science

L'information sur les risques liés aux installations nucléaires. Entre institutions et société civile, le Nord-Cotentin comme territoire d'expérimentation

Guillaume Grandazzi

► **To cite this version:**

Guillaume Grandazzi. L'information sur les risques liés aux installations nucléaires. Entre institutions et société civile, le Nord-Cotentin comme territoire d'expérimentation. Cahiers de la Maison de la recherche en sciences humaines de l'université de Caen, 2005, Risques: normes, seuils, limites et expertises, 42, pp.207-238. hal-02126107

HAL Id: hal-02126107

<https://normandie-univ.hal.science/hal-02126107>

Submitted on 21 May 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

GRANDAZZI G., « L'information sur les risques liés aux installations nucléaires. Entre institutions et société civile, le Nord-Cotentin comme territoire d'expérimentation », *Cahiers de la MRSH*, n° 42, Presses Universitaires de Caen, janvier 2005, p. 207-238.

**L'INFORMATION SUR LES RISQUES LIÉS AUX
INSTALLATIONS NUCLÉAIRES**
**Entre institutions et société civile, le Nord-Cotentin
comme territoire d'expérimentation**

*Guillaume GRANDAZZI **

Résumé

La publication, en 1997, de travaux épidémiologiques suggérant une possible relation causale entre le développement de leucémies parmi les enfants de la région de La Hague et l'exposition due aux rejets radioactifs des installations nucléaires de la région a déclenché une dynamique de crise. Celle-ci a contribué à faire du Nord-Cotentin, dans les années qui ont suivi, un territoire d'expérimentation où ont été mises en œuvre des expériences originales et innovantes en matière d'expertise et d'implication des populations dans la production de l'information sur les risques, dont cet article propose d'envisager les enjeux et les limites.

1. Introduction

Le territoire dont il est question ici doit sa notoriété, bien au-delà des frontières nationales, à sa pointe Nord-ouest. Le Nord-Cotentin – cette

« presque île au nucléaire »¹ – est en effet largement identifié à l’activité à risques qui constitue le poumon économique du département de la Manche : l’industrie nucléaire. Plus particulièrement, c’est l’usine de retraitement des combustibles irradiés de COGEMA-La Hague qui focalise l’attention. Sa présence, tant physique que symbolique, a fini par faire oublier qu’à La Hague, il n’y a pas qu’une usine, et qu’il s’agit d’un lieu, au sens anthropologique du terme, qui n’est pas réductible à un espace industriel². Quand bien même les habitants récusent l’assimilation de leur « pays » à « l’usine » et la réputation qui en découle, force est de constater qu’il n’est besoin que de citer « La Hague » pour que l’installation soit présente à tous les esprits, et avec elle tous les signifiants qui lui sont associés. Il n’est ainsi pas nécessaire de s’embarrasser de l’appellation officielle de cet établissement industriel pour que tout le monde sache de quoi il est question : ainsi, par exemple, *Le Monde* a-t-il pu titrer « La Hague est-elle mortelle ? »³, participant de la sorte au processus d’assimilation dont les conséquences sont aujourd’hui redoutées.

Pour autant, si ce territoire compte parmi les plus nucléarisés au monde, c’est également en raison de la présence d’autres installations que celles de COGEMA. On y trouve en effet dans un périmètre restreint, classés ici par l’ordre chronologique de leur implantation : l’Arsenal de Cherbourg (la DCN⁴ y assure la fabrication de sous-marins à propulsion nucléaire), le Centre de stockage Manche (CSM) géré par l’ANDRA⁵ où sont stockés 530 000 m³ de déchets faiblement et moyennement radioactifs, ainsi

* Docteur en sociologie et chercheur au LASAR, co-responsable de l’axe RITES (Risques technoscientifiques pour l’environnement et la santé) du LASAR

1. F. Zonabend, *La presque île au nucléaire*, Paris, Odile Jacob, 1989.
2. « Les lieux nous viennent du passé, et, pour cette raison, ils ont tous une valeur patrimoniale. Les espaces, eux, sont issus de la conjugaison des techniques nouvelles, des organisations rationalisées et de la recomposition des établissements humains imposée par les mutations économiques. [...] La substitution des espaces aux lieux révèle, à l’évidence, bien davantage qu’une variation lexicale ou une mode langagière ; elle manifeste le bouleversement du rapport existentiel à l’espace, des façons de se le représenter, de le construire, de le pratiquer. Elle suggère aussi une perte de qualité, par comparaison avec cette qualité qui résulte, pour le lieu, de son histoire et de ses configurations propres », G. Balandier, *Le Grand Système*, Paris, Fayard, 2001, pp. 63-65.
3. *Le Monde*, 17 avril 1997, p. 12. Notons que COGEMA a également été très critiquée pour la campagne de communication qu’elle a initiée en 1999, déclinée autour du thème : « Y a-t-il une vie autre que nucléaire à La Hague ? »
4. Direction des constructions navales.
5. Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs.

que la centrale électrique de Flamanville dotée de deux réacteurs nucléaires de 1 300 mégawatts avec réfrigération par eau de mer. Outre ces installations terrestres, on peut mentionner le site d'immersion de déchets de la fosse des Casquets, situé au large de Cherbourg, où ont été déversées 17 000 tonnes de fûts radioactifs par le passé et qui participe des risques possibles de contamination des eaux littorales. Signalons également que de nombreux convois de combustibles nucléaires destinés au retraitement ou qui en sont issus parcourent ce territoire par la route ⁶, le rail et la mer, tandis que des milliers de tonnes de combustibles irradiés, des dizaines de tonnes de plutonium séparé et des centaines de mètres cubes de déchets hautement radioactifs sont entreposés dans les installations de retraitement du Nord-Cotentin.

Dans un contexte où les risques liés au développement de l'industrie et des technosciences suscitent une inquiétude croissante et où se multiplient les situations de crise, la question de l'impact sanitaire et environnemental des installations nucléaires fait l'objet d'une attention soutenue. Le potentiel délétère des rejets radioactifs, aériens et maritimes de ces dernières est au cœur des interrogations concernant les interactions et les liens qui se tissent entre l'environnement et la santé, question particulièrement sensible dans un contexte territorial marqué par l'omniprésence des activités liées à la manipulation de l'atome. L'existence de nombreuses sources de pollution fait donc du risque radiologique l'essentiel des préoccupations en matière de préservation de la qualité de l'environnement dans cette partie du département. La situation de crise qui a résulté de la publication, en 1997, de travaux épidémiologiques suggérant une possible relation causale entre le développement de leucémies parmi les enfants de la région de La Hague et l'exposition due aux rejets radioactifs des installations nucléaires de la région a contribué à faire du Nord-Cotentin, dans les années qui ont suivi, un territoire d'expérimentation où ont été mises en œuvre des expériences originales et innovantes en matière d'expertise et d'implication des populations dans la production de l'information sur les risques.

6. Sur ce point, voir une étude récente publiée par Greenpeace et réalisée par le cabinet d'expertise John Large & Associates, *Impacts potentiels et conséquences d'incidents impliquant un transport de dioxyde de plutonium entre COGEMA-La Hague et Marcoule/Cadarache*, février 2004.

2. L'information sur les risques, entre « transparence » et « secret défense »

On assiste en effet, depuis quelques années, à une profusion d'initiatives de la part des pouvoirs publics et des exploitants qui laisse penser que l'information constitue un enjeu majeur, dans un contexte où les activités à risques sont à l'origine de nombreuses dynamiques de crise et où la « transparence » est la réponse apportée à la revendication récurrente d'un « droit à l'information ». C'est que beaucoup pensent pouvoir résorber l'émergence de réactions individuelles ou collectives face au sentiment de montée des périls en apportant une connaissance « objective » de la situation, sous la forme « prête à saisir » de l'information. Les raisons des inquiétudes exprimées sont bien souvent rapportées à un déficit d'information ou à des stratégies de désinformation que les discours officiels s'évertuent à combler ou à contrecarrer. Mais on peut penser que les difficultés rencontrées par les acteurs de la gestion des risques tiennent, pour une part, au dilemme auquel ils ont à faire face, la volonté d'informer s'avérant souvent contradictoire avec l'objectif de ne pas affoler la population et d'éviter la « psychose » ; pour une autre, au fait qu'ils n'ont peut-être pas pris toute la mesure de la double crise de confiance qui affecte d'une manière générale les technosciences et les institutions démocratiques et qui participe du soupçon à l'égard des discours émanant des industriels et des structures en charge du contrôle, de la gestion des risques et de l'information des populations.

La nécessité de légiférer en ce domaine a pourtant été reconnue par les pouvoirs publics, de même que l'écueil que constituait la poursuite d'une politique technocratique, puisqu'un projet de loi a été déposé au Parlement par le Gouvernement, ce qui a constitué à n'en pas douter un événement notable dans la mesure où il s'agissait alors du « premier texte soumis au Parlement en vue de donner un cadre général aux activités nucléaires, depuis la naissance de ces dernières »⁷. Ce texte vise à appliquer, dans le domaine nucléaire, des principes fondamentaux reconnus dans d'autres domaines d'activités, et le droit à l'information des citoyens, que la directive Seveso avait introduit dans le domaine de la pétrochimie par exemple et que l'explosion de l'usine AZF de Toulouse a contraint à reconsidérer, y occupe une place importante. Si la notion de transparence n'est pas si récente, la volonté du législateur d'en faire une obligation a pour objectif affiché de

7. « Projet de loi relatif à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire » présenté par Dominique Voynet le 4 juillet 2001, Assemblée nationale, document n° 3217.

distinguer le nucléaire des autres activités industrielles par l'instauration d'une exigence d'information. L'exemplarité du nucléaire que ce texte vise à édifier en créant « les conditions effectives et démocratiques de l'exercice du droit à l'information » devra se concrétiser dans les limites importantes que constituent à la fois « la protection du secret de la vie privée et des secrets en matière commerciale et industrielle » et le risque d'« atteinte à la sûreté nucléaire ou à la radioprotection à laquelle elle se réfère ». Laissé en suspens pendant plusieurs années, ce projet de loi a été repris par Roselyne Bachelot, ministre de l'Écologie et du Développement Durable et devait être discuté et voté en 2004, dans le cadre de la loi d'orientation sur les énergies, en préparation. Entre-temps, un arrêté publié le 9 août 2003 au Journal Officiel par le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, « relatif à la protection du secret de la défense nationale dans le domaine de la protection et du contrôle des matières nucléaires », a été perçu comme une atteinte directe au droit à l'information que la loi sur la « transparence nucléaire » vise de son côté à garantir.

S'il n'est pas inutile de resituer la question dans un contexte plus général qui pourrait laisser penser que se trouve engagé un processus de démocratisation de la gestion des risques technologiques et des choix scientifiques et techniques ⁸, il est évident que les événements survenus dans le Nord-Cotentin ces dernières années ont largement contribué à la réflexion engagée et aux transformations envisagées, et pour une part déjà advenues, quant aux rapports entre nucléaire et société. L'approche territoriale que nous privilégions nous incite néanmoins à être particulièrement attentifs aux conséquences locales de ces événements, tant du point de vue des pratiques institutionnelles que des actions engagées par les riverains des installations.

Certains sociologues ont pu qualifier La Hague d'« inépuisable foyer d'alertes et de conflits » ⁹ et se sont attachés à inscrire ceux de la dernière décennie dans une perspective historique, rappelant qu'ils ont concerné diverses sources de dangers présentes sur ce territoire, qu'il s'agisse de l'usine de retraitement, de la fosse des Casquets ou du CSM. Pourtant, force est de reconnaître que la question de l'impact sanitaire des installations nucléaires n'a jamais suscité de polémique aussi virulente que celle dont La Hague fut le théâtre à partir de 1997. Plus précisément, c'est la publication

8. Voir G. Grandazzi, « La crise de La Hague : vers une démocratisation de la gestion des risques ? », *Mana*, n° 4, Caen, 1998, pp. 67-91.

9. F. Chateauraynaud, D. Torny, *Les sombres précurseurs. Une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1999, pp. 231 sq.

d'un article suggérant dans la région de La Hague « un excès significatif du nombre de cas de leucémies par rapport aux régions non “nucléarisées” et, d'autre part, une corrélation significative entre l'occurrence de la maladie d'une part, la fréquentation des plages situées près des établissements nucléaires du Nord-Cotentin et l'ingestion de fruits de mer de la région d'autre part »¹⁰, qui a déclenché une dynamique de crise.

La « corrélation significative » mise à jour par J.-F. Viel entre la survenue de cas de leucémies et la fréquentation des plages locales ainsi que la consommation de fruits de mer de la région a fait de l'eau, en tant que vecteur potentiel de la contamination et du danger, un élément particulièrement suspect. Or, La Hague, pointe Nord-ouest du Cotentin, est entourée par la mer, et le soupçon porté sur la qualité des eaux littorales sème le doute sur les risques associés à de nombreuses pratiques de la vie quotidienne. Ce qui est essentiel ici, ce n'est pas seulement la réalité du dommage sanitaire ou de la contamination de l'environnement, mais c'est également que ce dernier puisse être perçu comme une menace pour la santé, et le danger impossible à circonscrire dans les limites de l'installation industrielle mais au contraire diffus sur l'ensemble du territoire. Ce processus de territorialisation du risque conduit à ce que la nature environnante puisse être soudain perçue comme menaçante et délétère, quand bien même l'accident n'a pas eu lieu mais que des liens, aussi ténus soient-ils, sont établis entre des modes de vie et des problèmes sanitaires. On conçoit facilement alors que toute information relative à ces liens entre l'environnement et la santé soulève des enjeux considérables au sein d'un territoire considéré dans toutes ses dimensions (humaine, sociale, économique...) dès lors que celui-ci devient un territoire « à risques ».

Afin de répondre aux questions soulevées par cette étude et aux préoccupations des habitants, plusieurs comités d'experts ont été mis en place dans les semaines et les mois qui ont suivi sa publication. Après l'échec d'un premier recours aux modalités classiques de l'expertise, la constitution du Groupe Radioécologie Nord-Cotentin (GRNC), présidé par Annie Sugier et dont les travaux se sont poursuivis pendant cinq ans, a constitué un événement notable. Il s'agissait en effet de la première expertise pluraliste réalisée en France en matière d'évaluation des conséquences

10. D. Pobel, J.-F. Viel, « Case-control study of leukaemia among young people near La Hague reprocessing plant: the environmental hypothesis revisited », *British Medical Journal*, 314, 1997, pp. 101-106. Un précédent article, publié en décembre 1995 dans *Science & Vie*, avait déclenché une première polémique – de moindre ampleur – liée à la mise en évidence par J.-F. Viel d'un « pic de leucémies » à proximité de l'usine.

sanitaires de la radioactivité. Regroupant une cinquantaine d'experts (exploitants, institutionnels, associatifs, experts étrangers), la composition originale de ce groupe et la façon dont il a travaillé ont considérablement renouvelé la pratique de l'expertise sur ces questions, traditionnellement menée de façon disjointe par les institutions publiques et les associations.

3. L'information institutionnelle : la mise en avant de la norme comme outil de régulation

Du côté des acteurs institutionnels, l'affaire Viel a suscité de nombreuses réactions et les a amenés à s'impliquer dans le débat engagé, que ce soit par des déclarations dans les médias ou par un renouvellement de leur stratégie d'information. Dans un premier temps, de nombreuses voix se sont élevées, pour beaucoup extrêmement défavorables au professeur de Besançon initiateur – malgré lui – de la polémique. Notons ici l'apparition d'un nouvel acteur sur la « scène locale du risque »¹¹, deux semaines après le début de la crise : le « Collectif des Mères en colère ». Dans une lettre ouverte adressée à Corinne Lepage, ministre de l'Environnement de l'époque, elles précisaient les raisons de cette initiative et exposaient leurs revendications : « Des mères de famille inquiètes des conclusions de l'étude Viel, irritées par l'absence de données complètes et objectives quant à l'influence du rejet des particules radioactives ont décidé de se réunir dans un collectif des Mères en colère. [...] Il est inconcevable et irresponsable que depuis trente ans aucune étude épidémiologique n'ait été effectuée ». Elles demandaient notamment, « afin de répondre à une inquiétude légitime, latente et de bon sens », que des études complémentaires et indépendantes soient menées, tant du point de vue radioécologique qu'épidémiologique, ainsi que la publication et l'interprétation des campagnes d'analyses réalisées sur le littoral, afin de disposer « d'informations claires et objectives ». On voit donc que l'étude Viel, outre le fait qu'elle a légitimé le doute et l'inquiétude, a permis à la société civile de relever les carences et les zones d'ombre en matière d'information. Car s'il s'agissait bien de revendiquer un droit à l'information, et la mise à disposition d'informations potentiellement déjà disponibles mais non divulguées ou difficilement interprétables, c'est également la responsabilité et l'incurie des pouvoirs publics qui étaient

11. G. Decrop, P.A. Vidal-Naquet, « Les scènes locales de risque », Actes du séminaire du Programme risques collectifs et situations de crise, dixième séance, 19 mars, Paris, CNRS, 1998, pp. 15-84.

pointées là par rapport à un problème qui dépasse d'ailleurs largement la question nucléaire, à savoir l'absence de veille scientifique dans le domaine des risques d'origine environnementale. La création, depuis lors et après la survenue d'autres crises environnementales ou de santé publique, d'agences de sécurité sanitaire chargées d'organiser la surveillance, l'alerte et la veille scientifique dans différents domaines, témoignent du bien-fondé des propositions que les « Mères en colère » ont faites à l'époque et qui ont d'ailleurs pour l'essentiel été prises en compte.

Au-delà de la controverse médiatique, que de nombreux événements ultérieurs ont depuis régulièrement ravivée, et des prises de position qui l'ont nourrie, la crise de La Hague semble avoir amené un certain nombre d'acteurs à considérer que l'information représentait un enjeu central, en tant qu'elle participe du processus de construction sociale des risques et dès lors que l'importance de la polémique leur a fait prendre conscience des conséquences sociales et économiques qui pouvaient en résulter. Des acteurs « centraux » ou des services « compétents » ont donc été conduits à revoir leur politique d'information et les modalités de leur participation au processus d'évaluation et de gestion des risques.

3.1. La CSPI : le pluralisme comme garantie de l'objectivité

La CSPI ¹², commission chargée d'informer la population sur les activités de l'usine de retraitement et son impact sur l'environnement, a connu des évolutions liées à la fois à l'arrivée de son nouveau président en 1997 et à la dynamique créée par l'affaire Viel, lesquelles ont coïncidé. Fondée en 1981, cette structure est restée longtemps relativement discrète, éditant des rapports d'activités annuels destinés essentiellement aux autorités locales et nationales et assurant depuis le début des années quatre-vingt-dix la mise à jour d'une base de données accessibles par minitel sur les incidents survenus à l'usine de La Hague et les résultats de mesures de radioactivité dans l'environnement. Un premier changement réside dans l'ouverture en 1997 des séances plénières de la commission aux observateurs ¹³ et aux journalistes, qui auparavant devaient se contenter d'une conférence de presse organisée à l'issue des réunions. Un an plus tard, en juin 1998, paraissait le premier « bulletin d'information » distribué par la CSPI à près de 75 000 foyers dans une dizaine de cantons, dans lequel un dossier était consacré aux leucémies chez les moins de 25 ans dans le Nord-Cotentin.

12. Commission spéciale et permanente d'information près l'établissement de La Hague.

13. Dont nous avons fait partie de 1999 à fin 2002.

« Dans ce domaine encore peu vulgarisé du nucléaire, le langage des techniciens doit être rendu compréhensible par tout un chacun. C'est le défi que la CSPI a décidé de relever », annonçait alors son président, le député de la circonscription de Cherbourg, Bernard Cazeneuve.

Par la suite, la CSPI a consacré, dans chacun de ses bulletins semestriels, un court dossier destiné à « faire le point » sur un certain nombre de questions : rejets atmosphériques, rejets en mer, mesures de radioactivité dans l'environnement de La Hague, résultats des expertises engagées par les pouvoirs publics, enquêtes publiques, etc. Elle s'est également dotée d'un site Internet, d'une plaquette de présentation et organise, depuis la fin de l'année 2000, un cycle de conférences-débats. Depuis quelques années, la CSPI s'est donc attachée à affirmer son rôle et sa place incontournables en tant que médiateur entre les différents acteurs produisant de l'information (industriels, organismes publics, laboratoires, associations) et les habitants, mais aussi en tant que lieu permettant et favorisant le débat entre les différentes parties prenantes ou porteurs d'enjeux (*stakeholders*) dans un cadre institutionnel, c'est-à-dire à se positionner comme une structure particulièrement légitime et crédible. Elle a par ailleurs organisé la mise en œuvre d'études complémentaires, de sa propre initiative ou à la demande de collectivités locales. Dressant ainsi le bilan d'une campagne de mesures de la radioactivité sur le territoire du District de La Hague qui l'avait sollicitée, la CSPI présente des analyses rassurantes concernant l'impact des installations nucléaires, notamment sur l'eau et l'alimentation, et la santé. Relevons ici les résultats et les principales conclusions mis en avant par la commission, deux ans et demi après le début de la polémique : « Les sources d'alimentation en eau potable exploitées par le District de La Hague sont conformes aux recommandations de l'OMS ¹⁴ et propres à la consommation humaine » ; « Aucune radioactivité artificielle significative n'a été décelée dans le lait ¹⁵ et les légumes de jardin » ; à propos des poissons, mollusques et crustacés, « toutes les radioactivités mesurées restent très largement inférieures aux normes sanitaires » ; « Compte tenu des connaissances scientifiques actuelles, il ressort que la station prolongée sur les plages du Nord-Cotentin,

14. Organisation mondiale pour la santé.

15. Le lait représente, pratiquement et symboliquement, un aliment très important. Des rumeurs anciennes et tenaces concernent les produits laitiers issus de la région de La Hague, dont témoigne un représentant du Laboratoire départemental d'analyses (LDA 50) : « Je connais un fonctionnaire très cultivé. Nous discutons régulièrement. Il me dit : "je sais que les laiteries du Nord-Cotentin détruisent toujours le lait". Un habitant sur deux là-haut vous dira que le lait est jeté ».

à proximité du site de COGEMA, ne présente pas plus de danger que la fréquentation de plages éloignées de tout site nucléaire » ; « Au vu des résultats, la radioactivité artificielle mesurée dans l'environnement du District de La Hague ne dépasse pas les limites sanitaires recommandées au niveau européen »¹⁶.

La référence à la norme, et notamment à la Limite annuelle d'incorporation (LAI), est omniprésente dans ce document. De la même façon, les dossiers consacrés aux rejets aériens et maritimes dans les publications précédentes rapportaient systématiquement les données aux valeurs ou quantités annuelles autorisées. Le respect des limites réglementaires est ici assimilé à l'absence de risque et d'impact sanitaire¹⁷, question sur laquelle porte précisément le doute et qui renvoie aux débats qui divisent les scientifiques depuis longtemps sur les effets des faibles doses et l'existence d'un seuil de dangerosité. L'hypothèse retenue au niveau international par la CIPR¹⁸ d'une « relation linéaire sans seuil » entre l'exposition à la radioactivité et les conséquences sur la santé, en l'absence de preuves scientifiques mais dans un souci de précaution, devrait être comprise comme une incitation au doute et n'autorise vraisemblablement pas à considérer le respect des normes sanitaires et des limites annuelles comme une garantie certaine de l'absence de danger. Au contraire, la publication 60, datant de 1991, de cet organisme scientifique reconnu comme référence internationale dans le domaine des risques liés aux rayonnements ionisants, est très claire à ce propos : « Dans la pratique, plusieurs idées fausses sont apparues dans la définition et la fonction des limites de dose. En premier lieu, la limite de dose est largement, mais d'une façon erronée, considérée comme une ligne de démarcation entre l'inoffensif et le dangereux » (article 124). Rappelons que dès 1976, la CFDT¹⁹ et le CRILAN²⁰ revendiquaient des rejets zéro et que les autorisations réglementaires sont progressivement revues à la baisse. En situation d'incertitude scientifique, la régulation par la norme apparaît de plus en plus problématique tant que ne sont pas explicités et discutés les choix ayant présidé à leur définition, et le rapport à la norme s'inscrit alors principalement dans le registre de la croyance, comme en convient notre interlocuteur du Laboratoire départemental : « soit on croit aux normes, soit on n'y croit pas ». En effet, la définition de seuils, de limites de dose, d'autorisations de rejets, de limites

16. Bulletin d'information de la CSPI, n° 4, juin 1999.

17. Le président de la CSPI, M. Cazeneuve à l'époque, a soutenu cette position lors d'une réunion de la commission en 2002.

18. Commission internationale de protection radiologique.

19. Confédération française et démocratique du travail.

20. Comité de réflexion, d'information et de lutte antinucléaire.

annuelles d'incorporation, etc., a un effet performatif et tend à induire une représentation de ces valeurs limites en tant que seuils de dangerosité. Cette interprétation, officiellement qualifiée d'abusives par les instances internationales de radioprotection, est largement répandue, notamment au sein du monde des gestionnaires. Pourtant, une application stricte du principe de précaution impliquerait l'interdiction de rejets de substances radioactives dans l'environnement. Mais l'assimilation du respect des normes à l'absence d'impact sanitaire permet de considérer comme acceptable un certain niveau de rejets et de soustraire à la discussion les considérations économiques sur lesquelles repose l'acceptabilité en question. Comme le notait Ulrich Beck dans *La société du risque*²¹, « les taux limites ouvrent la voie à une ration durable d'intoxication collective normale », en même temps qu'ils « assurent leur fonction de désintoxication symbolique. Ils font office d'anxiolytiques symboliques contre l'accumulation d'informations catastrophiques sur la pollution ». Bien qu'il n'en soit rien, le respect des normes est assimilé à l'absence de danger, la norme créant l'illusion d'un seuil en deçà duquel le risque est considéré comme négligeable, donc acceptable²².

3.2. Le Conseil général : la transparence, prétexte à la défense des intérêts économiques ?

En 1998, devant l'ampleur prise par la crise de La Hague dont les conséquences dépassent largement le cadre de la presqu'île et même de l'Hexagone, le Conseil général de la Manche, dont les ressources proviennent pour l'essentiel de l'industrie nucléaire, décide d'intervenir et d'engager une « opération de grande envergure », c'est-à-dire une démarche d'information à destination de l'ensemble des habitants du département. Dans le texte de présentation de cette initiative, le ton est donné : « Les passions se déchaînent autour de La Hague. Information et désinformation se succèdent et, dans le doute, l'inquiétude s'installe dans les esprits. Le Conseil général de la Manche a décidé de contribuer à mettre un terme à cette confusion. Dès le printemps prochain, toute la population du département recevra un document-vérité clair et précis, sur les mesures de radioactivité effectuées par le Laboratoire départemental d'analyses, mondialement accrédité en la matière. De quoi se faire une véritable idée sur

21. Paris, Aubier, 2001.

22. Voir G. Grandazzi, « Acceptabilité sociale des risques », in Y. Dupont (dir.), *Dictionnaire des risques*, Paris, Armand Colin, 2003, pp. 2-3.

la question. Et, sans doute, de calmer bien des alarmes »²³. Les objectifs sont peu ou prou explicitement affichés : lutter contre la « désinformation », les « attaques [contre l'usine de retraitement] – souvent non dénuées d'arrière-pensées politiques ou économiques », les « aberrations » proférées par « ceux qui crient au loup » et sèment ainsi la « confusion », le « doute », « l'inquiétude » et « la peur » dans les esprits, nuisant en cela au département et à « son image, son économie et son tourisme ». Mais, comme le note un responsable de la DDASS²⁴ interrogé, la défense des intérêts économiques a vraisemblablement primé sur le souci affiché de délivrer une « information citoyenne » : « *Je dirais, le département, son image a été véritablement atteinte par ces informations et toute cette polémique qui a été engagée, plus derrière tout ce qui a été lié à la COGEMA c'est-à-dire... le département a voulu réagir par rapport à ça, informer, non pas obligatoirement les gens du département mais au niveau national et international, montrer que le département s'impliquait dans le suivi de la radioactivité sur son territoire* ». Pour mettre au point ce « document-vérité » censé devenir une référence en la matière et à donner du « sens » aux résultats des mesures effectuées, le Conseil général s'appuie sur un de ses services, le LDA 50, et précise au passage qu'il se préoccupe de la radioactivité depuis plus de vingt-cinq ans, sans avoir « attendu le débat sur la place publique ». La volonté d'information mise en avant rejoint effectivement le souci de signifier aux habitants du département et plus largement en France et à l'étranger que les pouvoirs publics agissent depuis longtemps et ont accompagné le développement industriel par la mise en place d'une surveillance environnementale. Mais ce dont a fait prendre conscience la controverse sur l'impact des installations nucléaires, c'est encore une fois des limites de la norme comme outil de régulation du risque et de l'insuffisance des données disponibles, recueillies davantage dans une perspective de contrôle du respect de la réglementation que dans l'optique de répondre à des interrogations spécifiques des riverains des installations.

Interrogé à propos de cette plaquette, notre interlocuteur du LDA 50 invite à relativiser les ambitions du commanditaire :

Croyez-vous qu'on la lit ? J'ai mon opinion... Je connais une seule personne qui l'ait lue, un conseiller général. Et il semblait l'avoir comprise ! [...] La plaquette, c'est moi qui l'ai faite. Ce n'est pas mon métier. J'ai demandé autant que j'ai pu que les gens me retournent des informations en disant, « ça je n'ai pas compris ». Aucun retour, aucun. Même pas... C'est financé par le Conseil général et j'ai demandé à trois cents personnes qu'elles me retournent l'information. Zéro commentaire ! Les seuls commentaires que j'ai eus, ce sont

23. *Manche Informations*, n° 29, décembre 1998, p. 10.

24 Direction départementale des affaires sanitaires et sociales.

des gens qui étaient contre, qui n'entendaient raison de rien. Et à 99 %, ils ne la lisent pas. Même dans ma famille j'ai essayé... On pourrait penser que ce sont des gens cultivés, qui ont du temps... rien, le vide absolu. Absolu.

L'affichage et la valorisation du travail réalisé par le Conseil général et le dessein de faciliter la compréhension des résultats de mesure visent en définitive à convaincre de la légitimité des normes sanitaires et à évacuer toute discussion éventuelle sur les considérations éthiques, sociales et économiques qui entrent en compte dans leur élaboration au même titre que des considérations strictement scientifiques. La volonté de circonscrire le débat à sa seule dimension technique et scientifique a pour conséquence de légitimer la perspective pédagogique adoptée et la coupure entre « savants » et « profanes », témoignant d'une conception de l'information qui appauvrit considérablement le questionnement en ce qu'elle ne donne aucune prise aux doutes et aux interrogations exprimées par les habitants mais vise au contraire à restaurer de la certitude, à combler la brèche ouverte par les études épidémiologiques. Questionnée sur le message qu'elle souhaitait faire passer au travers de cette brochure, la même personne poursuit :

Moi, rien. C'est le président [du Conseil général] qui me l'a demandé. On faisait des analyses depuis vingt ans, pour vingt personnes, dont dix-huit élus. Il a dit : maintenant je donne ça à tout le monde. Effectivement, il disait : « l'objectif est de donner un outil pour que les gens comprennent ». C'est ça l'idée. Le maximum de la réussite, ça aurait été de ne pas donner nos chiffres. On vous donne l'outil, si vous voulez les chiffres, vous nous les demanderez. Donner un outil pour que les gens comprennent. Greenpeace fait des analyses de krypton, on trouve 300 Bq/m³. Ca veut dire quoi ? Rien. Si les gens vont chercher dans un petit bouquin... ou mieux un site Internet... Je voulais le faire mais c'était trop compliqué. On aurait tapé « x becquerels de plutonium » et ça aurait dit : "vous pouvez en manger trois grammes par jour". Rentrer les normes, et avoir la réponse. Ça permettrait de vérifier. Quand on parle de becquerels, ça ne dit pas si le produit est métabolisable, si... C'est très compliqué et les gens ne comprennent rien.

Consciente qu'il est « *difficile d'être scientifiquement juste en étant simple et explicite* », elle reconnaît par ailleurs que cette initiative est sans doute tout aussi vaine qu'ambitieuse, notamment parce qu'elle se fonde sur une conception du « public » qui ignore les divisions et les rapports sociaux qui structurent l'espace social et le territoire, et qui postule l'amnésie des habitants, censés souscrire sans réserve à un discours rassurant après de nombreuses années de silence et de passivité des élus sur la question nucléaire.

Ça tombe peut-être trop tard. On l'aurait fait il y a vingt ans... Il faut mâcher le travail aux gens. Peu de gens prennent une calculatrice. Le problème du nucléaire, c'est qu'on a des avis déjà établis. Si on a plus de quinze ans, c'est cuit, on est sur le rail... Celui qui est pour ne va pas s'informer parce qu'il sait. Celui qui est contre, idem. La grande majorité ne cherche pas à savoir. Et enfin, la très faible partie qui comprend, qui cherche à comprendre.

D'où la nécessité, pour cet interlocuteur, d'informer en priorité les adolescents et de leur procurer une éducation aux risques, conçue comme un apprentissage des normes et de la hiérarchisation des dangers dans une société à risques. La norme est présentée comme un horizon régulateur, mais c'est le processus de construction sociale des risques et l'irrationalité des perceptions du danger qui apparaissent comme les obstacles principaux à l'émergence d'une culture et d'une appréhension rationnelles du risque.

Il faut apprendre aux enfants, l'écocitoyenneté. Pas en mauvais professeur, la récitation de La Fontaine... Il faut qu'ils apprennent par eux-mêmes, donner des outils pour que les gens comprennent, leur faire des petits calculs. Quand tel laboratoire donne ses résultats il faut qu'ils puissent savoir si c'est dangereux, ou du moins si c'est conforme aux normes.

Faute d'avoir pu mettre en œuvre une démarche d'éducation aux risques dans les établissements scolaires, un film vidéo de sept minutes a été réalisé à destination des collèges et lycées du département. Au contraire de la CSPI qui met l'accent sur le pluralisme de ses sources d'informations et de sa composition pour garantir l'objectivité des informations qu'elle diffuse, le Conseil général s'appuie sur ses ressources propres et entend délivrer « uniquement de l'information. Et de l'information fiable, parfaitement crédible »²⁵. Les propos quelque peu désabusés de celui qui a réalisé cette plaquette tranchent singulièrement avec le discours tenu par le Conseil général dans son magazine qui présente cette opération comme « une première mondiale dans le genre ». En revanche, ils laissent transparaître la même condescendance vis-à-vis des habitants, considérés comme ignorants, voire limités intellectuellement, et qu'il s'agit de prendre en main, ainsi que l'illustre l'extrait suivant : « Vous constaterez que dans le département, l'air, l'eau, le lait, les algues ou les coquillages sont toujours aussi éloignés des seuils de dangerosité radioactive. Vous avez donc l'information, lisez-la avec attention, reportez-vous au classeur pour bien tout comprendre, et conservez la fiche »²⁶. Après trois années de polémiques autour du nucléaire qui ont participé du rayonnement du département de la Manche, le discours du Conseil général devient de plus en plus explicite : face à « l'hostilité

25. *Manche Informations*, n° 30, mai 1999, p. 52.

26. *Manche Informations*, n° 32, décembre 1999, p. 24.

orchestrée » dont sont la cible les installations nucléaires, il s'agit de mener un combat contre « les "anti" de toute nature » dont l'information est l'enjeu central, même s'il se défend dans le même temps de vouloir prendre parti pour ou contre le nucléaire, affirmant que cette « riposte n'a rien à voir avec quelque polémique que ce soit » et « ne vise à influencer personne ».

3.3. Des normes aux prescriptions : le débat sur les valeurs escamoté

Les services déconcentrés de l'État assurent des missions importantes liées notamment aux différents usages de l'eau. Ainsi, la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales a en charge, dans le cadre des actions de prévention générale de santé publique, le contrôle de l'alimentation en eau potable de la population, le suivi de la qualité des eaux de baignade et le contrôle des gisements naturels de coquillages, missions assurées par son service santé-environnement qui sollicite pour ce faire le Laboratoire départemental d'analyses et édite régulièrement des rapports à destination des collectivités locales ainsi que des brochures diffusées à un plus large public. Là encore, l'étude Viel n'a pas été sans conséquences sur les actions menées par ce service de l'État dans le département de la Manche. En effet, à partir de 1997, les réseaux de mesure « baignade en mer et coquillages » ont été complétés d'un suivi de la radioactivité au niveau de l'eau de mer, des sables, des algues et des coquillages en relation avec les usages touristiques (baignades et pêche de loisirs), et ce « eu égard à la pression qu'exercent les activités nucléaires sur le département », précise de façon laconique un rapport de ce service ²⁷. Interviewé, un représentant du service santé-environnement nous a donné plus de précisions :

Depuis 1997 on a renforcé, pendant la période d'usage estival, les contrôles de la radioactivité avec l'OPRI ²⁸, sur demande du Directeur général de la Santé – Kouchner – suite à toute la polémique sur l'étude Viel. [...] Suite à cette polémique, le service a été énormément sollicité notamment par des tour-opérateurs au niveau européen pour savoir quels étaient les risques liés au problème du nucléaire par rapport à un certain nombre d'usages et est-ce que les usagers de ces pays pouvaient venir en France sans problème. On s'est aperçu qu'on disposait d'un certain nombre de contrôles mis en œuvre par l'OPRI sur le département mais qui étaient relativement limités en fréquence, et qui répondaient plus à une surveillance environnementale – santé publique

27. Département de la Manche - Surveillance sanitaire du littoral, DDASS/Agence de l'eau Seine-Normandie, mai 1998.

28. Office de protection contre les radiations ionisantes.

de façon globale sur un territoire qu'adaptés à un usage et à une demande de proximité.

L'objectif principal, là encore, était de donner « *une information objective* » sur la radioactivité aux collectivités en rapport avec des pratiques et des usages de l'eau dans le département, « *il y a eu des analyses mises en place au niveau des sédiments parce que c'est le sable, c'est le contact avec l'utilisateur* ». Les conclusions de la DDASS rejoignent celles des autres structures publiques dont les positions ont été présentées précédemment, à savoir l'absence totale d'impact sanitaire des installations nucléaires. « *Puissent les résultats de ce suivi [radiologique] apporter au public l'assurance que l'accès aux plages et la consommation de produits de la mer ne présentent aucun risque en terme de santé publique vis-à-vis de la contamination radioactive dans le département de la Manche* »²⁹, position confirmée par notre interlocuteur :

Le niveau de radioactivité observé dans les différents milieux observés est un niveau très très bas, donc je dirais sans aucune signification sanitaire. [...] Si on fait certaines analogies, en sachant que ça n'a pas beaucoup de représentativité, on arrivait à des chiffres où il fallait consommer plusieurs tonnes d'huîtres etc. pour pouvoir atteindre la LAI [...] Par rapport aux normes, ça ne pouvait avoir aucune incidence en terme de santé publique, donc il n'y a pas eu de limitation d'usage, aucune restriction n'a été demandée par rapport à cet aspect de radioactivité.

L'argumentation, également fondée sur le respect des normes sanitaires, légitime des propos extrêmement rassurants par rapport aux pratiques incriminées par l'étude Viel, auquel il est reproché de ne pas avoir été « très clair » et d'avoir prêté le flanc à la critique en surinterprétant ses résultats : « *il ne pouvait pas dire ce qu'il a dit* ». Toutefois, la certitude péremptoire illustrée par les écrits et les propos cités peut être considérée comme une forme de transgression des limites de ce que les connaissances disponibles permettraient raisonnablement d'affirmer, transgression qui serait constitutive de l'expertise scientifique³⁰. Car après avoir clairement signifié l'absence de danger, la même personne développe dans la suite de l'entretien un discours beaucoup plus mesuré qui inviterait plutôt à une interprétation prudente des résultats et du recours à la norme :

Maintenant, en terme de santé publique, est-ce qu'il y a véritablement un impact de santé publique, la question est toujours posée. C'est-à-dire qu'aujourd'hui on n'a pas apporté la preuve ni dans un sens ni dans un autre, on est quand même dans l'incertitude dans les deux sens. Mais je

29. Ibid.

30. Voir P. Roqueplo, *Entre savoir et décision, l'expertise scientifique*, Paris, INRA Éditions, 1997.

dirais que le recul des données qu'on a aujourd'hui, la connaissance du milieu par rapport à ce qu'on souhaite mettre en évidence ne permet pas de mieux conclure. Après c'est un constat, c'est honnête de dire « aujourd'hui je ne suis pas capable de conclure et dire qu'il y a risque ou pas » ; ce qu'on peut dire c'est que le risque est très faible, mais on ne peut pas dire que le risque est zéro.

La transgression réside ici précisément dans le fait de passer de l'affirmation prudente et vraisemblable selon laquelle le risque est très faible à celle, moins légitime mais publiquement exprimée, qu'il n'y a « aucun risque » à fréquenter les plages et consommer des fruits de mer, alors même que l'important processus d'expertise engagé depuis 1997 sur l'impact de l'industrie nucléaire sur les riverains et les travailleurs du Nord-Cotentin ne permet d'apporter aucune réponse tranchée après plus de cinq années de travail. Tout porte d'ailleurs à croire que le doute et l'incertitude résisteront encore longtemps car, malgré les efforts déployés pour la quantifier – sinon la réduire – l'incertitude semble devoir être considérée comme un élément structurel qui oblige à repenser les modalités selon lesquelles sont appréhendés ces risques résiduels, tant du point de vue de la connaissance que de la décision politique et de l'information les concernant.

Le ton globalement très rassurant adopté par l'ensemble des acteurs publics, qui n'est pas très éloigné en cela du discours tenu par les industriels – tant sur la forme que sur le fond – s'accommode mal de la résistance du doute et de l'incertitude au niveau scientifique. Dans un contexte marqué par l'existence de forts enjeux – scientifiques, sociaux, économiques, politiques – la volonté de produire une information à la fois objective et simple, facilement compréhensible, aboutit à délégitimer les inquiétudes et à consacrer l'irrationalité des comportements et des pratiques inspirés par une prise en compte plus grande de l'incertitude. Pourtant, dans une brochure largement diffusée auprès du « grand public », intitulée *La pêche à pied en Normandie, en toute sécurité...*, il est conseillé de « choisir les milieux sains et éviter ceux qui présentent des risques de contamination : la proximité des rejets et de tout écoulement suspect, les ports, et de manière générale toute zone sensible à la pollution ». L'attitude précautionneuse préconisée ici ne semble pas, il est vrai, devoir s'appliquer à la pollution d'origine nucléaire, la radioactivité ne figurant aucunement parmi les contaminants cités dans ce document. Le long extrait d'entretien suivant montre bien au demeurant les difficultés rencontrées par les acteurs en charge de l'information sur les risques, mais aussi les contradictions inhérentes à l'élaboration d'un message de prévention sur la base de la seule métrologie et en l'absence de

toute discussion démocratique sur les choix technologiques et les risques qui en découlent :

Toute activité industrielle a un impact, aussi faible soit-il, ou peut avoir un impact sur l'environnement et la santé, dans la mesure où vous libérez un certain nombre de résidus et on n'est jamais certain que ce qui a été libéré n'aura pas d'impact à un moment donné dans son évolution, sur l'environnement et la santé. Aucun scientifique ne peut dire qu'il n'y a pas d'impact, ça je suis incapable de le dire et je crois qu'aucun scientifique... il pourra dire qu'aujourd'hui, on n'observe pas d'impact sur la population. [...] La mesure en tant que telle ne suffit pas, la mesure est un élément de contribution à la prise de décision, mais derrière... il y a la mesure, il y a l'observation, et il y a tout ce qu'on ne mesure pas, qu'aujourd'hui on n'a pas la capacité de mesurer. [...] Aujourd'hui les gens n'acceptent plus aucun risque, mais bon le risque zéro n'existe pas, donc où on met la barre ? et quand on met une barre, après il faut pouvoir bien communiquer sur cette barre-là, en disant soit on supprime, c'est-à-dire qu'on supprime l'activité, on limite le risque lié à cette activité... mais est-ce que les gens vont accepter de dire "je consomme moins, je fais ceci", etc. C'est donc toute cette formation, cette information, cette communication qui vont permettre aux populations de dire à un moment donné j'accepte ou je n'accepte pas. Encore faut-il que les gens dans ce domaine-là puissent avoir cette possibilité de faire le choix, parce qu'on a imposé en France le tout nucléaire, si on avait dit il y a le nucléaire, l'hydraulique, l'éolien, le solaire, etc., et si on avait développé avec la même énergie l'ensemble de ces énergies, peut-être qu'on ne serait pas aujourd'hui dans cette incompréhension... (responsable DDASS).

C'est, en définitive, à la tenue d'un débat sur l'acceptabilité sociale des risques et la légitimité des normes – les deux étant liées – que devrait aboutir l'information, ainsi « idéalement » conçue comme un élément permettant aux citoyens de peser sur les décisions et d'exercer leur capacité de choix. Mais force est de constater que le fossé est grand entre une telle conception, et l'information telle qu'elle est pratiquée, dont la métrologie constitue le support principal. Reposant pour l'essentiel sur la mesure physique, nous faisons l'hypothèse que ce modèle se heurte à de nombreux obstacles, notamment d'ordre anthropologique, qui expliquent l'inefficacité des campagnes d'information au regard des objectifs qu'elles sont supposées remplir. Son échec tient notamment au fait qu'il ne prend pas en compte au moins deux éléments essentiels : d'une part, la diversité des systèmes de représentation, d'interprétation, d'appréhension des dangers (parmi lesquels il faut compter l'approche gestionnaire) ; de l'autre, la question de la défiance – raisonnée – envers les institutions.

3.4. Restaurer la confiance : un dialogue soumis à conditions

La multiplication des initiatives d'information n'engendrerait pas une représentation cohérente de l'action des pouvoirs publics, aux dires d'un de ses représentants, circonspect quant à la démarche initiée par le Conseil général :

Je pense que tout le monde se met à communiquer largement à l'heure actuelle... [...] A un moment donné je crois qu'il ne faut pas non plus trop arroser, il faut hiérarchiser les informations, il faut cibler le message qu'il faut faire passer, quel type de population, etc. [...] Si vous me demandez mon sentiment, moi à un moment donné j'avais souhaité qu'au niveau du département, il y ait une coordination de l'information sur ce domaine de la radioactivité, au lieu que ce soit x services qui communiquent, qu'il n'y ait qu'une seule voie de communication, ou du moins qu'il y ait une coordination qui n'amène pas le consommateur à se dire « je suis arrosé, qui croire ? » Ça n'a jamais été fait...

Ce dessein d'harmonisation de la communication publique sur les questions relatives au nucléaire, formulé ici, s'est révélé en pratique incompatible avec les stratégies des différentes institutions et « *la volonté de chaque groupe d'avoir son positionnement par rapport à la communication* ». Il est vrai qu'elles n'interviennent pas toutes selon la même échelle territoriale et que leurs missions respectives ne sont pas strictement équivalentes. Le message qu'elles diffusent à plusieurs voix est au demeurant univoque et consiste à opposer un discours présenté comme crédible, fiable et légitime, aux informations qui instillent le doute et l'inquiétude, et à les disqualifier en leur prêtant des intentions intéressées et des buts inavoués. Et puisque la peur est rapportée à un déficit d'information « objective », c'est par une profusion de données qu'elles tentent d'apaiser les craintes et de dissiper le soupçon. Ce faisant, sans doute ne prennent-elles pas la mesure que la défiance manifestée à l'égard de l'industrie nucléaire porte tout autant sur les institutions en charge de la prévention des risques et de la protection des populations qui, bien que demeurant légitimes, doivent désormais compter avec le peu de crédibilité qui leur est accordée. Les acteurs interrogés ont d'ailleurs bien conscience que les erreurs et les manquements passés, dont la gestion des conséquences de Tchernobyl constitue l'exemple le plus marquant, obligent à un long travail de reconstruction de la confiance sociale. La difficulté tient aussi à la dissociation entre radioprotection et sûreté qui a longtemps prévalu et dont la création récente de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) vise à mettre un terme, dissociation qui n'a pas été sans répercussions au niveau local :

Au niveau de la radioprotection la mainmise était faite par le SCPRI ³¹, le Pr. Pellerin qui avait une mainmise totale sur toute l'information sur la radioprotection. Depuis son départ, on commence à travailler, mieux travailler avec l'OPRI. [...] Dans le contexte du SCPRI, personne ne s'aventurait à mettre en place un contrôle parallèle d'autant qu'il y avait peu de laboratoires qui étaient à même de mettre en place ces analyses, c'était vraiment... l'environnement n'était pas simple... dans les années 85-86, j'ai fait des recherches de radioactivité dans les ressources en eau, j'ai été obligé de passer par le CEA-Saclay pour pouvoir faire les analyses vous voyez, alors que pour notre ministère il y avait le SCPRI, mais le contexte était tellement difficile que le SCPRI, s'il ne l'avait pas décidé, ne prenait pas en compte les échantillons sur lesquels localement on souhaitait faire des analyses de radioactivité. [...] Je crois que c'était en 83, j'avais fait une note au préfet de la Manche en disant que sur le domaine de la radioactivité et pour démystifier un petit peu ce problème, il fallait communiquer, s'ouvrir sur l'extérieur et informer le public, voilà je l'ai écrit en 83... il a fallu attendre Tchernobyl pour qu'il y ait un début de frémissement, il a fallu attendre le départ de Pellerin et qu'on ait d'autres interlocuteurs au niveau de ce service-là pour qu'on commence à ouvrir les choses, qu'on commence à pouvoir travailler et commencer à communiquer...

Si le Pr. Pellerin est ici particulièrement mis en cause, il n'est en définitive qu'une figure emblématique de la technocratie, d'un système caractérisé par « *la volonté de ne pas partager la connaissance* » qui a fait que « *dans le domaine de la radioactivité, les gens ont subi* ». Après plusieurs décennies qui ont rompu les experts au discours scientifique et pendant lesquelles leur rôle a davantage consisté à exercer une « police socio-culturelle » ³² qu'à favoriser et éclairer le débat – en particulier dans le domaine du nucléaire, la question est de savoir dans quelle mesure ils pourront se départir de conceptions surannées de la science et du « public », préalable indispensable à toute démarche visant la restauration de la confiance sociale. Il n'est pas inutile de rappeler ici les propos tenus par un expert international en radioprotection quelques mois après la catastrophe de Tchernobyl et qui concernent les enseignements qu'il en tirait en matière d'information des populations dans les pays d'Europe occidentale. S'étonnant dans un premier temps de la demande stupéfiante de contrôles de la radioactivité exprimée par les populations, il notait ensuite, non sans cynisme : « il convient de mieux expliquer aux gens pourquoi on attend d'eux qu'ils continuent à vivre en présence d'une radioactivité accrue [...] l'acceptabilité d'un risque présumé doit être soigneusement argumentée », pour conclure enfin par une alternative : « soit

31. Service central de protection contre les rayonnements ionisants, devenu OPRI.

32. L'expression est empruntée à J.-J. Salomon. Cf. *Le destin technologique*, Paris, Balland, 1992, p. 244.

nous décidons de n'épargner aucun effort pour faire saisir par la population les fondements de notre discipline, soit nous convenons qu'il est politiquement plus opportun, quoique plus coûteux, de fixer des limites numériques simples, faciles à communiquer »³³. Formulant ce dilemme, cet expert témoigne de ce que le problème dépasse de simples considérations pédagogiques ou de vulgarisation, mais que la décision dont il est question relève bien d'un choix politique. Une quinzaine d'années plus tard, on pourrait voir dans les campagnes d'informations sur la radioactivité menées dans le département de la Manche des tentatives pour « mieux expliquer aux gens pourquoi on attend d'eux qu'ils continuent à vivre en présence d'une radioactivité accrue », les pouvoirs publics ayant choisi la voie de la simplicité. Il n'est pour autant pas certain que la communication sur les normes ne se révèle pas, à terme, politiquement plus coûteuse qu'opportune, dès lors que leur légitimité scientifique n'est pas soumise à discussion et que leur utilisation en tant qu'outil de régulation du risque est de plus en plus sujette à caution. Reposant sur l'idée que la connaissance du risque est une « boîte noire »³⁴, cette conception s'oppose à la démarche qui voudrait intéresser le « public », non à la « science faite », mais à la science « telle qu'elle se fait ».

Même animé des meilleures intentions, le discours des gestionnaires révèle une conception du public selon laquelle celui-ci ne constitue pas, *a priori*, un interlocuteur légitime. Malgré les critiques formulées à l'égard des experts et de leur propension à cultiver le secret et le mépris des populations, le changement préconisé dans les pratiques institutionnelles tend à reproduire une forme de division sociale qui fait de l'échange et du partage des connaissances un processus à sens unique. Le souci de ne pas laisser la population dans l'ignorance et d'engager un dialogue conduit alors à envisager un travail de « formation », condition nécessaire « *pour qu'on puisse ensuite discuter à niveau égal, dans le respect mutuel* ».

33. R.H. Clarke, « Conséquences radiologiques de l'accident de Tchernobyl en Europe occidentale », *Bulletin de l'AEN*, Paris, OCDE, automne 1986, p. 13.

34. Voir B. Wynne, « Controverses, indéterminations et contrôle social de la technologie. Leçons du nucléaire et de quelques autres cas au Royaume Uni », in Godard O. (dir.), *Le principe de précaution dans la conduite des affaires humaines*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme / INRA Éditions, 1997, pp. 149-178.

4. Les « Mères en colère » et l'expérience Nord-Cotentin 2000

L'exemple de la mobilisation des « Mères en colère » dans le Nord-Cotentin est riche d'enseignements et leur implication dans l'organisation, à l'automne 2000, d'un exercice d'intercomparaison entre plusieurs laboratoires, participe de leur démarche visant à impliquer la population dans la production de l'information, à refuser l'« expropriation » des profanes des débats, principal écueil du travail d'expertise, et à déplacer le débat et ses enjeux vers des horizons moins scientifiques, plus sociaux et civiques. Ainsi, un exercice européen d'intercomparaison entre des laboratoires mobiles de mesures de faible niveau de radioactivité dans l'environnement a été organisé, à leur initiative et en collaboration avec la CSPI, l'IPSN³⁵, l'OPRI et l'OFSP³⁶. Treizième du genre, cet exercice s'est déroulé sur le territoire du Nord-Cotentin où, du 9 au 13 octobre 2000, cinquante-quatre scientifiques, soit onze équipes de dix pays européens, se sont livrés à une expérience dont l'originalité tient surtout à deux types de raisons. La première au lieu et au contexte dans lesquels s'est déroulée cette opération, la seconde aux modalités de son organisation, raisons qui ont conduit ses organisateurs à la qualifier « d'expérience technique et socioculturelle ».

En effet, les douze premiers exercices de ce genre ont été réalisés sur d'anciens sites miniers ou dans les territoires contaminés par l'accident de Tchernobyl. Ce dernier a d'ailleurs largement contribué au développement des laboratoires radiologiques mobiles, institutionnels ou non, et à la constitution du réseau scientifique MORAL³⁷, ainsi qu'à l'amélioration des techniques de mesure *in situ*. L'ACRO³⁸, un des participants de cet exercice, fait d'ailleurs partie de ces laboratoires dont l'existence est directement liée à la façon dont les conséquences de cette catastrophe furent gérées en France en 1986. S'il s'agissait essentiellement, lors des exercices d'intercomparaison précédents, de tester les capacités des laboratoires mobiles à intervenir en situation post-accidentelle, l'objectif principal de cette treizième campagne internationale de mesures fut de tester les équipements et les méthodes utilisés par chacun des participants pour mesurer de faibles niveaux de radioactivité dans un environnement caractérisé par la présence de plusieurs

35. Institut de protection et de sûreté nucléaire. L'OPRI et l'IPSN ont récemment fusionné dans le cadre de la création de l'IRSN.

36. Office fédéral de la santé publique suisse.

37. Mobile radiological laboratories.

38. Association pour le contrôle de la radioactivité dans l'Ouest. Voir l'article de Jean-Claude Autret, « Quand l'accident engendre une prise de conscience citoyenne », in G. Grandazzi, F. Lemarchand (dir.), *Les silences de Tchernobyl. L'avenir contaminé*, Paris, Éditions Autrement, Collection Mutations, n° 230, pp. 204-212.

installations nucléaires rejetant des effluents radioactifs liquides et gazeux. Cette campagne s'inscrivait par ailleurs dans un contexte où, comme indiqué précédemment, l'impact sanitaire de ces rejets industriels donnait lieu depuis plusieurs années déjà à des débats scientifiques, politiques et médiatiques et à un processus d'expertise engagé depuis 1997, et où s'exprimaient des inquiétudes et des interrogations du côté des riverains des installations concernées. Au-delà de la comparaison entre matériels et méthodes, il s'agissait également de dresser un état des lieux de l'état radiologique et de la contamination de l'environnement à un moment précis, soit en octobre 2000.

C'est dans le cadre des travaux effectués au sein du GRNC, en 1998, que l'opportunité d'organiser le treizième exercice d'intercomparaison des laboratoires mobiles dans le Nord-Cotentin s'est présentée, suite à une première campagne de mesures réalisée à l'époque. Bien qu'il s'agisse d'une action mise en œuvre indépendamment de celles engagées par le GRNC pour mener à bien les missions qui lui ont été confiées, il n'en demeure pas moins que cette initiative renvoie aux questions de santé publique auxquelles ont tenté de répondre les experts mobilisés par le gouvernement pour répondre aux interrogations des populations locales. L'implication du collectif des « Mères en colère » dans son organisation constitue certainement une de ses particularités notables. Car si le GRNC présidé par Annie Sugier a montré son souci de tenir informées les parties prenantes de l'état d'avancement de ses travaux et de ses résultats, les représentants de la « société civile » ne sont dans ce cadre que destinataires des informations produites lors du processus d'expertise, dès lors qu'ils n'ont pas la compétence nécessaire, à l'instar d'acteurs comme l'ACRO, pour participer au processus lui-même, quand bien même les interrogations exprimées par les associations ont permis d'enrichir le travail réalisé par les experts. Le Collectif, en s'appropriant l'organisation de cette manifestation, a permis de dépasser l'aspect strictement technique de l'exercice, en favorisant autant que possible les échanges entre les scientifiques impliqués et les habitants de la région, et en introduisant une dimension pédagogique par les mesures effectuées en rapprochement avec deux collèges de la région. Cette volonté de favoriser les liens et les échanges entre scientifiques et riverains des installations, d'intégrer les différentes parties prenantes pour promouvoir un apprentissage mutuel, s'inscrit dans la continuité du processus engagé par le GRNC. Rappelons qu'il aura fallu en effet attendre la fin des années 90 pour qu'une première expertise pluraliste voie le jour en matière d'évaluation des conséquences sanitaires des rejets radioactifs des installations nucléaires, marquant ainsi une rupture avec la

confiscation de l'expertise qui a longtemps prévalu en France dans ce domaine. L'expertise du GRNC a ainsi ouvert de nouvelles voies concernant les modalités d'évaluation, de gestion et de contrôle des risques pour la santé et l'environnement associés aux activités industrielles. Elle a également marqué une évolution importante dans la manière dont sont envisagés les rapports entre une activité à risque et un territoire.

Malgré les efforts déployés au sein du GRNC pour favoriser la confiance entre les acteurs et rendre crédible aux yeux de tous l'expertise ainsi produite, les résultats diffusés ne font pas forcément sens pour les habitants, tout au moins au regard des pratiques et des préoccupations quotidiennes des habitants, même si un effort a été fait pour asseoir les calculs des doses et des risques sur des scénarios et des hypothèses réalistes et dans un souci d'exhaustivité concernant les radionucléides pris en considération (39 radionucléides, sur les 75 pris en compte, ont été ajoutés à la liste préalablement fournie par COGEMA au GRNC). Ce qui vaut pour un « individu moyen », ou même pour les individus potentiellement les plus exposés aux rejets de l'usine de retraitement du fait de leurs habitudes ou de leurs lieux de vie et pour lesquels le GRNC a établi des scénarios particuliers, ne constitue pas forcément une réponse satisfaisante pour les personnes préoccupées par leur propre exposition et celle de leurs enfants, qui leur apparaissent forcément spécifiques et irréductibles aux scénarios élaborés par les experts, fussent-ils « de référence » ou « particuliers ». C'est précisément une des raisons pour lesquelles les « Mères en colère » se sont engagées dans l'organisation de ce rassemblement de laboratoires radiologiques mobiles, lequel visait à apporter un complément aux informations disponibles sur les rejets des installations du Nord-Cotentin et enrichir ainsi, en les prolongeant et sans s'y substituer, les travaux du GRNC. Il s'agissait également, et c'est là un point important, d'impliquer directement les habitants intéressés dans le choix des lieux où allaient être effectuées des mesures de la radioactivité ambiante, et d'amener de la sorte les scientifiques à répondre aux questions posées par les riverains à propos de leur environnement direct et quotidien. Et afin d'encourager le dialogue, réduire la distance et favoriser des relations de confiance entre scientifiques et citoyens, l'hébergement des équipes de mesures dans des familles volontaires a été organisé, ce qui constituait une des nouveautés par rapport aux exercices d'intercomparaison précédents. D'une façon plus générale, rares sont les occasions qu'ont, tant les « savants » que les « profanes », de pouvoir échanger dans un cadre informel et non institutionnel. C'est en ce sens que cette expérience novatrice fut à la fois « technique » et « socioculturelle », aux dires des organisateurs, et qu'elle mérite qu'on s'y attarde et que l'on tente de saisir ce qu'elle a produit socialement, au-delà ou

plutôt dans le même temps qu'elle a contribué à enrichir la base de données quant à l'état radiologique, à un moment donné et dans des lieux précis, de l'environnement du Nord-Cotentin.

Il aurait été particulièrement intéressant d'interroger chacune des « parties » en présence et voir ainsi quels enseignements chacun des protagonistes a pu tirer de cette expérience, inhabituelle pour les uns comme pour les autres. A défaut de pouvoir rencontrer les équipes européennes pour recueillir leur point de vue en tant que scientifiques à l'issue de cette semaine passée sur le terrain à mesurer l'environnement des familles dont elles ont par ailleurs partagé le quotidien, des entretiens ont été réalisés auprès de ces familles qui les ont accueillis.

Dans un des bulletins d'information qu'elle diffuse régulièrement depuis 1998, la CSPI rappelait l'intérêt de sa participation à cette opération : « Cet événement est l'occasion de participer à une action d'information indépendante majeure qui ne peut que contribuer à sa volonté de transparence et d'expertise plurielle, l'ancrage dans la population du Collectif des « Mères en colère » facilitant par ailleurs la participation active des citoyens »³⁹. L'implication de la CSPI dans l'organisation effective de cette opération a cependant été réduite. Selon une des organisatrices, cette implication n'aurait même été que symbolique et la coopération extrêmement limitée, voire inexistante : « *Il y avait a priori la CSPI. Ils n'ont rien fait, c'est clair. Mais ils n'ont pas empêché de faire... De toute façon ils n'ont pas cherché, même au niveau médias et tout ça, ils sont apparus très peu, et nous on n'est pas allées les chercher non plus sans arrêt... parce que bon, ça ne nous intéressait pas spécialement non plus d'être collées à la CSPI. [...] Avec la CSPI c'est vrai qu'on n'a pas eu de rapports vraiment très intéressants* ». Le bilan mitigé de cette coopération dressé ici n'empêche pas notre interlocutrice des « Mères en colère » de reconnaître que la CSPI ne les a pas « desservies », et notamment que sa participation a largement facilité l'accès aux établissements scolaires, permettant ainsi un échange entre les scientifiques, les enseignants et les élèves. La caution institutionnelle de la CSPI semble avoir été déterminante de ce point de vue, alors que les approches plus informelles réalisées dans un premier temps avaient suscité des réactions de peur et un certain malaise du côté des enseignants sollicités, certains pensant que « *c'était une action antinucléaire, que c'était du militantisme, qu'on faisait rentrer les Verts dans l'établissement etc.* »

39. Bulletin d'information de la CSPI, n°6, mars 2000.

4.1. Enjeux et motivations des acteurs

Expérience technique et socioculturelle pour les uns, l'exercice Nord-Cotentin 2000 a aussi pu être vécu comme une expérience plus politique pour d'autres, ou tout au moins dont les enjeux n'étaient pas négligeables. Pour les « Mères en colère », *« c'était quand même pour nous s'engager aussi dans un combat de vouloir s'affirmer et participer à un truc comme ça, c'était quand même accepter d'être au grand jour et... donc il y a des gens qui vont savoir comment on fonctionne, comment ça se passe... mais c'est vrai que c'était un peu dangereux pour nous, il faut le dire... »*. La prise en charge de l'organisation et de l'accueil des scientifiques a pu être vécue comme un « challenge », mais ce qui n'allait surtout pas de soi, c'était la collaboration avec certaines institutions, dont l'IPSN, *« ce qui n'était pas quelque chose d'évident au départ »* pour un Collectif constitué à l'origine en réaction par rapport à l'information institutionnelle. Habitues à être cataloguées « antinucléaires », les « Mères en colère », qui souhaitaient également, *« par rapport aux locaux, tous les gens qui militent dans le nucléaire... voir un petit peu en fait quelle place nous on pouvait trouver à côté d'eux »*, ont fait l'expérience de la réversibilité des positions, étant soudain taxées d'être « pronucléaires ». Ceci montre la difficulté d'occuper une position alternative à l'opposition pro / anti qui structure pour une part les rapports sociaux dans le territoire du Nord-Cotentin, position revendiquée par les « Mères en colère ».

La question s'est également posée pour les personnes ayant accepté d'héberger des scientifiques, quand bien même elles ne faisaient pas partie du Collectif, comme s'il était impossible d'échapper à cette division de l'espace social, déterminante dans cette région.

J'ai accepté de participer à cette expérimentation-là, je ne sais pas comment on dit, cette expérience... avec le risque qu'il y a ici toujours quand on s'engage sur des choses comme ça, où on est toujours... on prend un risque par rapport à son positionnement sur pro, anti, récupération, pas récupération... c'est ce qui se passe en ce moment, durant cette manifestation et après je suis sûre qu'on va encore... les uns et les autres tirent toujours la couverture pour récupérer ce qui a été fait là, pour servir les intérêts nucléaires ou à l'opposé pour servir les intérêts antinucléaires... donc à participer à ça, j'ai le sentiment qu'il y a un risque de récupération de cette manifestation-là...

Et puis ce que j'ai aimé dans ce qu'ont fait les Mères en colère, c'est qu'en fait même si elles sont très marquées hostiles au nucléaire, le mouvement qu'elles ont fait ne l'était pas, et à ce niveau-là je ne vois pas pourquoi j'aurais refusé ce truc-là, je trouve ça très bien, franchement. Si ça avait été trop marqué, je ne pense pas que j'aurais reçu carrément une semaine... parce que je ne veux pas non plus avoir cette étiquette, je ne suis pas anti-nucléaire, je veux savoir c'est

tout, c'est de la connaissance uniquement, ne pas prendre les informations qu'on nous parachute quand on veut nous les donner...

Si la plupart ont accepté de prendre ce risque, c'est qu'ils avaient de fortes motivations pour s'engager dans cette « *expérience humaine* », et aussi des attentes importantes quant aux résultats des mesures, liées à une inquiétude bien réelle quant à la contamination de l'environnement et aux risques encourus dans leur vie quotidienne, même si la peur est souvent refoulée, comme l'illustrent nombre de propos tenus lors des entretiens.

Force est de constater que la démarche des « Mères en colère » a séduit les participants. Le souci porté aux enfants, constitutif de la création du Collectif, est vraisemblablement l'élément fédérateur dans lequel se reconnaît l'ensemble des interviewés. L'attention portée aux générations futures, au long terme, à l'héritage transmis, à la qualité de l'environnement, sont des points sur lesquels tous nos interlocuteurs ont insisté. C'est à une approche, à une façon de poser les problèmes et d'y répondre, qu'ont adhéré les familles, les unes se reconnaissant davantage dans une philosophie de l'environnement, les autres soucieuses d'obtenir une information complètement extérieure aux sources habituelles et en rapport avec leurs pratiques quotidiennes.

Un des objectifs de l'échange organisé entre scientifiques et riverains était de permettre aux habitants de faire réaliser des mesures dans des lieux de leur choix, dans le Nord-Cotentin, ainsi que dans leur environnement quotidien, leur maison, leur jardin, etc. Une journée de la semaine était ainsi consacrée à ces mesures « personnalisées », pendant laquelle les scientifiques étaient à la « disposition » des familles. C'était là une des originalités de l'exercice et un des temps forts de la semaine, auquel étaient attachés autant les scientifiques que les personnes qui les accueillaient, malgré l'ambivalence avec laquelle ces dernières ont évoqué cette partie du programme de travail, symptomatique de leur désir en même temps que de leur crainte de « savoir » et de connaître les résultats. Plusieurs personnes interrogées ont évoqué le fait qu'elles avaient, pour une fois, « droit à des mesures ».

L'important travail d'expertise mené depuis 1997 sur les volets radioécologique et épidémiologique, malgré les réponses qu'il a permis d'apporter, reste entaché de nombreuses incertitudes et n'a pas jusqu'à présent réussi à lever tous les doutes concernant l'impact sanitaire des installations nucléaires de la région. L'exercice Nord-Cotentin 2000 n'avait bien sûr pas pour objectif de fournir en une semaine d'investigations des réponses que plusieurs années de travail n'ont pas permis d'apporter. De ce

point de vue, les organisateurs étaient clairs et prudents quant aux conclusions qu'il était possible de tirer à l'issue de cette opération, même si, d'un point de vue plus personnel, les choses se sont avérées beaucoup plus compliquées et les attentes bien réelles. Comme l'explique un membre du Collectif :

« On avait quand même bien compris, on a essayé de bien faire comprendre aux gens que de ces mesures on ne pouvait pas directement dire 'vous pouvez vous installer là, vous pouvez manger le poisson, etc.', c'était pas le but de la manœuvre, donc moi j'ai fait aussi un gros effort sur moi-même pour me dire, à la fin de cette semaine-là, on ne va pas pouvoir dire 'ma maison il faut que je la vende parce que c'est invivable et la région est pourrie, etc.', ce n'était pas ça, même si quand même c'est vrai que le truc des mesures, ça reste toujours une interrogation quoi, c'est quelque chose quand même qui m'inquiète, qui est toujours là ».

La mesure en elle-même est loin d'être suffisante dès lors qu'elle n'est pas explicitée et rendue compréhensible. Un des enjeux de l'exercice était donc de permettre aux habitants de disposer non seulement de résultats, mais également de pouvoir les interpréter et de recevoir des informations sur les notions de base en matière de radioprotection, ce que devaient précisément permettre les échanges quotidiens avec les scientifiques et leur présence au sein des familles. Comme le montrent les propos rapportés ci-dessous, une information livrée sans précaution dans un contexte d'inquiétude latente peut produire des effets que ne soupçonnent pas les scientifiques.

Au départ c'est déjà ce qui avait motivé la création de l'association des Mères en colère, c'était l'inquiétude par rapport aux enfants suite au rapport concernant les leucémies, vous aviez entendu parler de ça... Et quand on avait rencontré Mme Sugier, il y avait un de ses collaborateurs qui nous avait exposé les relevés qu'ils avaient pu faire, et bon dans un premier temps il nous disait qu'ils n'avaient pas relevé quoi que ce soit d'important où que ce soit si ce n'est peut-être la pointe de Cap Lévi à Fermanville, donc on s'est vues blêmir parce qu'on était directement concernées quoi, et puis bon il ne s'est pas tellement étendu là-dessus, c'est resté comme ça en suspens... Mais c'est tellement aléatoire les chiffres, quand on n'y connaît rien en plus, on ne sait pas dans quelle mesure c'est alarmant ou pas les chiffres annoncés, même si on nous donne des seuils ça ne représente vraiment rien quoi... et puis eux-mêmes ne savent pas dans quelle mesure ça a des conséquences sur la santé, donc à partir de là on reste toujours avec les mêmes points d'interrogation.

Si certaines personnes avaient bien compris les limites de l'opération et ne formulaient pas véritablement d'attentes par rapport aux mesures effectuées, tant dans la région que dans leur environnement proche, d'autres attendaient des réponses très précises à certaines questions qu'elles se posaient depuis les résultats de l'étude épidémiologique de J.-F. Viel. Ainsi,

les deux extraits suivants montrent la diversité des points de vue et des espoirs placés dans les résultats obtenus. Il est intéressant de remarquer que la première personne a revendiqué sa sensibilité antinucléaire lors de l'entretien, tandis que la seconde, femme d'un salarié du nucléaire, refusait explicitement de prendre position sur la question.

Pour moi les mesures qui ont été faites, c'étaient des mesures qui sont inter-laboratoires, ce ne sont pas des mesures qui vont me parler beaucoup sur les risques liés aux installations qui sont ici, moi je l'ai vraiment pris comme ça, c'est-à-dire c'est des scientifiques qui ont besoin de travailler ensemble pour étalonner leur matériel, et on sert de terrain d'expérimentation et à ce titre là c'est très bien ; au-delà de ça pour moi ce sera de la récupération. Ils n'ont pas eu les moyens, le temps pour que ça serve à autre chose que ça. Donc je n'avais pas d'attente particulière sur les mesures qu'ils ont faites ici, ils ont aussi pris des mesures ici puisque une journée il y a eu des mesures chez l'habitant, ils ont pris des mesures à droite à gauche... voilà je n'avais pas d'attente particulière, si ce n'est pour le radon, parce que ça ils pouvaient le mesurer... ma maison est en hauteur, et dans les seuils acceptables...

Je voulais, par rapport à mes enfants, savoir si je pouvais les emmener tranquillement sur la plage, si je pouvais manger du poisson si j'en avais envie, pour moi c'était une autre information, un autre type d'information et il y aurait encore un autre type d'information je dirais oui à cette information-là.

4.2. Mesurer « chez soi » : entre désir et crainte de savoir

Considérées comme du « *donnant donnant* », ou une « *carotte* » par certaines familles, les mesures chez l'habitant ont donné lieu à de nombreuses réactions et soulevé des enjeux considérables. « *Je ne pensais pas que ça prendrait une dimension pareille* », nous a rapporté une organisatrice. Pour la plupart des personnes interrogées, il n'était pas essentiel à leurs yeux, selon leurs dires, que des mesures à leur domicile soient effectuées. Beaucoup racontent que ce sont les scientifiques qui y tenaient véritablement. C'était ce qu'ils pouvaient apporter dans le cadre de l'échange envisagé et ils ne comptaient pas s'y dérober pour la plupart, même si dans certains cas cela n'a pas été possible. Il semble qu'ils aient également tenu à rassurer leurs hôtes et à calmer leurs inquiétudes, c'est en tout cas ce qu'ont ressenti nos interlocuteurs qui avaient clairement conscience d'avoir affaire à des scientifiques globalement favorables au nucléaire, ce qui ne les a pas empêché au demeurant d'entretenir d'excellentes relations et d'avoir des échanges fructueux, ceci étant posé. « *Les Tchèques, c'étaient des défenseurs du nucléaire, ils s'affichaient comme tels,*

avec leurs références... une fois que ça on le sait, c'est posé, ce n'est pas un problème de discuter du moment qu'on sait qui est qui et d'où est-ce qu'il parle. Ils avaient une attitude très rassurante, je pense qu'ils avaient bien le sentiment d'être chez des gens inquiets qui avaient besoin d'être rassurés ». L'extrait suivant montre bien la façon dont la mesure peut cristalliser l'inquiétude et générer l'angoisse, en provoquant la confrontation à l'objet de la peur.

Disons que je m'étais dit si il n'y a pas le temps, on ne le fera pas chez moi, et puis en fait il était hors de question pour l'équipe qu'ils ne fassent pas les mesures chez nous... Ils ont installé le matériel à l'intérieur de la maison, ils avaient fait des mesures à l'extérieur et apparemment ils n'étaient pas très satisfaits de ce qu'ils avaient trouvé, ils trouvaient que c'était énorme, que ce n'était pas possible, donc ils sont retournés chercher du matériel en bas enfin bon ça a été... et c'est vrai que moi, ça m'a un peu prise aux tripes quand je suis rentrée, à un moment donné j'ai vu tout le bazar dans la maison pour mesurer ; du coup je me suis sentie un peu... bah oui j'attendais quand même le résultat quoi, parce que c'est vrai que par rapport aux gamins notamment... et puis bon ils ont trouvé des mesures tout à fait correctes et vraiment minimales donc c'est vrai que c'est bien quoi...

Les conditions météorologiques difficiles dans lesquelles les équipes ont été amenées à travailler durant toute la semaine de leur présence sur le terrain a parfois rendu impossibles les mesures au domicile des familles. Matériel cassé, retard pris sur le programme, plusieurs raisons ont pu conduire à remettre en cause cette partie du travail, ce qui n'a pas été sans générer quelques déceptions et un peu d'amertume chez certains qui auraient souhaité disposer d'éléments leur permettant de lever leurs doutes.

On pouvait aussi, c'est ce qui nous tenait le plus à cœur et puis ça n'a pas été fait, faute de temps... ils devaient pouvoir faire quelques mesures aux endroits où les gens qui les logeaient le souhaitaient, et nous ce qui nous intéressait particulièrement c'était le port, parce que les enfants s'y baignent tout l'été. Et comme on est la première anse après la pointe de La Hague, les courants et tout ça vous savez, et puis là on a des vases sédimentaires et c'est ce qui capte le mieux tout ce qui est cochonneries de tout ordre, que ce soit radioactif ou chimique... et donc pendant des années on a vu régulièrement les militaires venir faire des prélèvements mais c'est toujours resté top secret, on n'avait pas droit aux mesures... Là ça aurait été intéressant aussi, c'est ce qui était prévu, mais ces petits messieurs de Suisse ils ne pensent pas aux marées ! Donc ils se sont faits avoir, on leur avait dit pourtant la veille 'il faut absolument que vous soyez là entre telle et telle heure, sinon vous ne pourrez pas prendre de...', ils disaient 'oh mais si de toute façon il reste toujours bien un petit peu de port comme on dit', oui mais c'est de l'eau et des galets donc ça n'a plus aucun intérêt quoi. Donc ils n'ont pas pu parce qu'il y avait deux mètres d'eau quand ils sont arrivés... Donc c'est dommage quoi, c'était la

chose qui pour moi importait quoi... c'était connaître... c'était connaître la nature du risque éventuellement.

5. Conclusion

Invités à dresser le bilan de l'exercice Nord-Cotentin 2000, nos interlocuteurs nous ont livré des propos nuancés, qui dépendent largement des espoirs qu'ils avaient placés dans cette opération, de leurs attentes et des questions qu'ils se posaient au préalable. Encore une fois, l'absence d'explications accompagnant les résultats, parfois liée au manque de temps ou à d'autres facteurs, peut être extrêmement préjudiciable à la restauration de la confiance envers les scientifiques qui était un des objectifs sous-jacents de cette campagne de mesures.

Le fait d'avoir pu parfois recevoir une réponse par rapport aux interrogations concernant le risque encouru par les enfants a contribué à l'apaisement de certaines inquiétudes. Si les résultats des mesures n'ont pas fondamentalement changé l'appréhension des dangers qui prévalait auparavant pour les participants, ils auront dans certains cas permis de conforter des dispositions préalables, ou pour le moins de les objectiver. Ainsi, les mesures peuvent très bien avoir légitimé la suspicion et le doute, comme elles ont pu également favoriser une réassurance et diminuer le sentiment de vulnérabilité éprouvé par certains riverains. Elles auront vraisemblablement permis à beaucoup de circonscrire le danger (à l'usine elle-même, au « tuyau », etc.), ou tout au moins de retrouver une quiétude, tout en restant vigilants, quant à leur environnement proche.

Finalement, cette expérience originale de rapprochement de la science et de la société et d'implication des citoyens dans le contrôle de la qualité de leur environnement amène à s'interroger sur les limites d'une réponse technicienne aux inquiétudes exprimées par les populations riveraines des installations, quand bien même celle-ci est nécessaire et légitime. L'expression des peurs, et la volonté de les objectiver dont témoigne la participation des personnes interrogées à cette expérience, n'empêchent pas d'envisager très difficilement un changement de pratiques. Comme le note Jean-Pierre Dupuy ⁴⁰, « constamment nous révisons nos croyances sur le monde en fonction des informations nouvelles qui nous en parviennent. Cependant, cette réorganisation ne se fait pas de façon passive, car le sujet

40. J.-P. Dupuy, *Pour un catastrophisme éclairé. Quand l'impossible est certain*, Paris, Seuil, 2002, p. 144.

connaissant cherche en permanence à maintenir une cohérence d'ensemble entre ses diverses croyances. S'il devait transformer en croyance chaque information qu'il reçoit, il risquerait d'avoir à remettre en cause des croyances anciennes qui, parce qu'elles en sont venues à constituer sa vision du monde et son identité, sont enracinées dans son esprit, inexpugnables ». L'attachement au lieu constitue ainsi un élément constitutif des rapports que les habitants entretiennent au risque et aux informations qui s'y rapportent. Là encore, la résistance qu'ils peuvent manifester à l'égard de l'information est susceptible de résulter de raisons très différentes. L'absence de choix et de possibilité d'action en matière de prévention produit diverses modalités de dénégation du danger (fatalisme, résignation, confiance, etc.). Mais dès lors que le départ n'est pas envisagé, la vie au voisinage d'installations dangereuses peut également résulter d'un choix, ou être construit comme tel, ce qui peut produire les mêmes effets et engendrer des formes similaires d'appréhension du danger. L'impossibilité d'envisager ce qui pourrait être considéré comme une forme d'expropriation écologique et les rapports symboliques qui lient les individus au territoire apparaissent comme des facteurs déterminants quant à la façon dont est perçue l'information relative à la qualité de l'environnement, d'où qu'elle provienne. Les pratiques, loin d'être directement déterminées par les messages diffusés et les données disponibles, résultent davantage du travail permanent d'interprétation auquel se livrent les riverains des installations, lequel fait intervenir des considérations qui débordent largement la seule dimension scientifique des questions posées et des formes de rationalité irréductibles à la rationalité scientifico-technique sur laquelle reposent les approches gestionnaires et institutionnelles.